

# Rapport d'évaluation

## **Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études**

**du Collège de Lévis**

*Juin 2000*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

## Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège de Lévis s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission<sup>1</sup>. Le rapport d'autoévaluation du Collège de Lévis, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 2 juillet 1999. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé et a ensuite effectué une visite à l'établissement les 26 et 27 octobre 1999<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, les professeurs<sup>3</sup> de la formation générale, les responsables des programmes de DEC ainsi qu'un groupe d'élèves<sup>4</sup>. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège de Lévis et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite à l'établissement.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
  2. Le comité de visite était composé de : M. Pierre Després, professeur de Philosophie au Collège Montmorency; M. Jean-Pierre Gaudreau, conseiller pédagogique au Collège Jean-de-Brébeuf; M. Fernando Lambert, professeur à l'Université Laval. M. Louis Roy, commissaire à la Commission, dirigeait le comité. M<sup>me</sup> Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire.
  3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
  4. La Commission a rencontré dix-huit élèves de deuxième année appartenant au programme d'Arts et au DEC-BACC en *Administration des affaires*.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale**

Le Collège de Lévis, fondé en 1853, est un établissement privé donnant l'enseignement secondaire et collégial. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1990, le Collège est régi par une corporation laïque selon la loi des Évêques. Cette corporation est formée des composantes suivantes : personnel enseignant et non enseignant, parents, anciens, Fondation du Collège, anciens administrateurs et représentants du milieu.

Le projet éducatif s'inscrit dans la mission du Collège qui vise le développement intégral de la personne. Les enseignants rencontrés ont confirmé qu'ils étaient inspirés par les valeurs inscrites dans le projet éducatif, soit le sens des responsabilités et de la coopération, la rigueur intellectuelle, une attitude d'ouverture et de respect face aux différences, l'engagement dans la communauté et une attitude critique envers l'environnement sociopolitique et culturel. Au moment de la visite, le Collège avait amorcé une démarche pour mettre à jour le projet éducatif afin que ses valeurs puissent emprunter les modes d'expression familiers aux nouvelles générations d'enseignants et d'élèves et répondre ainsi à leurs besoins.

Le Collège de Lévis accueille environ 275 élèves au collégial. Il propose trois programmes d'études préuniversitaires : *Sciences de la nature*, *Sciences humaines* (profils : éducation, administration) et *Arts (500.1)*<sup>5</sup>; il donne aussi un programme de formation collégiale-universitaire (DEC-BACC) intégré en *Administration des affaires* d'une durée de quatre ans en partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski et le Mouvement Desjardins. Ce programme remplace, depuis l'automne 1998, le programme *Administration et coopération* dont la dernière cohorte inscrite terminera à l'hiver 2000.

À l'automne 1996, l'effectif enseignant de la formation générale commune et propre comptait neuf professeurs, soit quatre à temps plein et cinq à temps partiel.

Le Collège propose des cours dans les cinq domaines de la formation générale complémentaire conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales*, soit : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, arts et esthétique ainsi que langage mathématique et informatique; le choix de cours et de domaines varie selon les trimestres.

---

5. Depuis l'automne 1999, le Collège n'accueille plus de nouveaux élèves dans ce programme, l'ayant remplacé par le programme *Arts et lettres (500.AO)*.

Selon le Collège, la constitution de groupes d'élèves par programme pour les cours de formation générale propre est difficile à cause de l'effectif scolaire restreint. En fait, le Collège a effectué deux regroupements : les élèves du programme de DEC-BACC en *Administration des affaires* forment un groupe homogène pour tous les cours du programme étant donné l'organisation particulière du calendrier scolaire établi pour le programme; les élèves des trois programmes d'études préuniversitaires constituent le second regroupement.

## La démarche institutionnelle d'évaluation

Conformément à la Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP), l'évaluation de la formation générale s'est déroulée sous la responsabilité d'un comité d'évaluation. Celui-ci a été formé du directeur des études et d'une enseignante de philosophie; le comité avait la responsabilité de planifier la démarche d'évaluation, de préparer ou d'adapter les outils de collecte des données, dont celui proposé par la Commission à l'intention des élèves, d'analyser les données, de rédiger le rapport, de valider les jugements posés ainsi que les conclusions et recommandations du rapport. Tous les enseignants de la formation générale de l'année de référence (1996-1997) qui étaient encore au Collège au moment de la démarche d'évaluation ont participé au processus d'évaluation. Les responsables des programmes ont aussi collaboré à l'évaluation; enfin, les élèves sortants de 1997-1998 ont répondu à un questionnaire à leur intention. L'évaluation s'est déroulée selon les indications présentées dans le *Guide spécifique* de la Commission.

La démarche a souffert d'un manque de continuité dû à son étalement dans le temps et à l'examen d'une année de référence durant laquelle les nouveaux professeurs n'ont pas enseigné au Collège. Les analyses n'ont pas toujours été suffisamment approfondies, les liens entre les points à améliorer et les priorités d'action retenues auraient dû être plus évidents, des éléments n'ont pas été abordés, par exemple la formation générale complémentaire dont les plans de cours n'ont pas fait l'objet d'une analyse et, enfin, certaines priorités d'actions ne recueillaient pas l'adhésion des enseignants rencontrés. Devant ce constat, la Commission **suggère** au Collège, pour les évaluations futures, de mieux circonscrire le processus d'évaluation afin de faciliter l'analyse des données, de mieux cerner les priorités et d'établir le consensus le plus large possible.

## **Évaluation de la formation générale**

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

### **La mise en œuvre des moyens pédagogiques**

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

#### **La cohérence de la formation**

Selon le Collège, les disciplines de la formation générale, qui occupent une place centrale dans le projet éducatif, contribuent au développement de la rigueur intellectuelle, de l'esprit critique, des habiletés d'analyse et de synthèse ainsi qu'à la connaissance des auteurs qui ont façonné la pensée occidentale. L'adoption d'un projet éducatif renouvelé viendra confirmer cette orientation fondamentale.

En *Philosophie*, le petit nombre de professeurs favorise les contacts interpersonnels, et notamment les discussions sur les contenus de cours de la formation générale propre. Pour les élèves du DEC en *Administration et coopération* ainsi que pour ceux du nouveau programme de DEC-BACC, des notions de déontologie ont été intégrées au cours *Éthique et politique*; pour ce cours donné aux élèves des autres programmes, les notions fondamentales font l'objet de la partie commune et sont suivies de l'étude de cas pour répondre aux besoins et intérêts des élèves; le dernier examen porte précisément sur un thème relié à chacun des programmes d'études.

Pour le cours propre de *Langue et littérature*, les professeurs ont établi une grille d'évaluation différente de celle des cours communs pour tenir compte de l'hétérogénéité des élèves et du type de communication écrite qu'ils seront amenés à rédiger. Selon le Collège, les modes d'adaptation relèvent de l'inventivité des enseignants parce que le contexte d'hétérogénéité des classes dans les cours de français propre complexifie l'atteinte d'un des éléments de la compétence tel que formulé par les devis du ministère. Il faut mentionner que les élèves faibles commencent la séquence par le cours propre dont l'accent porte davantage sur la langue que sur la littérature et qui les prépare à réussir le cours *Écriture et*

*littérature* qui est le premier cours pour les autres élèves. Sans nier l'intérêt de cette initiative, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que les objectifs du cours propre soient tout de même respectés.

En *Anglais*, le Collège propose les niveaux transitoire et 101 en formation générale commune; les cours propres correspondants font l'objet d'une adaptation partielle, sauf pour le programme de DEC-BACC.

Dans les faits, les responsables des programmes d'études rencontrent les professeurs de formation générale pour leur faire part des besoins de leurs élèves, particulièrement au regard de l'anglais et du français. Les professeurs de ces deux disciplines s'inspirent des textes qui leur sont alors suggérés pour les travaux personnels des élèves.

Par ailleurs, les professeurs de *Philosophie* et de *Littérature* ont souligné l'importance d'établir des liens entre ces deux disciplines qui traitent souvent de questions reliées comme l'existentialisme et développent des habiletés connexes comme la capacité de dissenter.

Au moment de la visite, le Collège procédait à une mise à jour de son offre de cours complémentaires pour raffermir les liens entre cette composante de la formation générale et les programmes. La Commission invite le Collège à s'assurer que le choix de ses nouveaux cours complémentaires viendra appuyer le projet éducatif après son adoption au printemps 2000.

### **Les méthodes pédagogiques**

Selon les enseignants, les méthodes pédagogiques les plus utilisées sont les cours magistraux, les travaux d'équipe, les exercices dirigés, les présentations orales, les documents audiovisuels, les échanges et les discussions. S'y ajoutent, en *Philosophie*, la résolution de problèmes et, en *Éducation physique*, l'expérimentation.

Le Collège a interrogé les élèves sur leurs perceptions en ce qui a trait à l'adaptation des méthodes aux objectifs des cours, à la diversité des méthodes, au transfert des connaissances et des habiletés d'un cours à l'autre d'une même discipline. Il ressort de l'exercice que les trois quarts des élèves perçoivent les liens entre les méthodes retenues et les objectifs à atteindre en *Français* et en *Philosophie*, que les élèves sont cependant partagés quant à la diversité des méthodes pédagogiques, le taux de satisfaction oscillant autour de 60 p. 100, sauf pour l'Anglais où il atteint 80 p. 100, que 70 p. 100 des élèves établissent les liens

entre les connaissances acquises et les habiletés développées d'un cours au suivant en *Philosophie* et en *Anglais* contre 55 p. 100 dans le cas de l'*Éducation physique*. Le rapport est peu loquace quant à l'interprétation de ces données sauf pour l'*Éducation physique* où le Collège explique que, pour l'année de référence, le plan du cours d'*Éducation physique* présentait de nombreuses lacunes et que la situation avait été corrigée par l'élaboration d'un cahier d'apprentissage commun démontrant clairement le transfert des compétences d'un ensemble au suivant. Le rapport est plutôt avare de commentaires en ce qui concerne les insatisfactions des élèves quant à la variété des méthodes pédagogiques employées en *Langue et littérature* et en *Philosophie*. Au moment de la visite, les professeurs ont souligné l'importance de la pratique de l'écriture afin que les élèves maîtrisent les règles de la dissertation, objectif à atteindre dans l'une et l'autre discipline et que, pour cela, la variété des méthodes ne pouvait pas toujours être privilégiée d'emblée étant donné la composante de certaines compétences. La Commission considère que les professeurs auraient avantage à mieux expliquer à leurs élèves les raisons qui sous-tendent le choix de leurs méthodes pédagogiques et de leurs stratégies d'enseignement.

En *Éducation physique*, les trois professeurs qui travaillent en équipe, ont développé un cahier pédagogique commun qui présente les contenus théoriques, les exercices pratiques et les travaux personnels pour les trois types d'activités sportives (sport individuel, sport duel et sport d'équipe). Les cours se donnent selon le même horaire hebdomadaire et la même planification trimestrielle. Chacun est responsable d'une activité pour chaque type d'activités sportives. Cette conception des cours permet aux élèves de choisir la pratique des sports qui les intéressent et, éventuellement, de suivre des cours avec les trois professeurs.

### **Les exigences propres aux activités d'apprentissage**

Selon la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, la responsabilité de l'évaluation de la pertinence des travaux demandés aux élèves et de la contribution des travaux à l'atteinte des objectifs et standards revient au directeur des études. Le comité de programme veille à la cohérence des pratiques d'évaluation et participe à la coordination des apprentissages alors que l'enseignant détermine, en concertation avec les collègues du comité de programme, les moyens d'évaluer les apprentissages des élèves, notamment les travaux personnels. Dans la réalité, la taille réduite de l'effectif scolaire fait en sorte que très peu de cours sont donnés simultanément par plusieurs professeurs. Cela est parfois le cas en *Langue et littérature*; les professeurs s'entendent alors pour voir les mêmes courants littéraires, souvent les mêmes auteurs et les modalités concernant les travaux personnels sont les mêmes. En *Éducation*



*physique*, les travaux demandés sont identiques, le cahier d'apprentissage étant commun. On observe donc un souci d'équivalence en ce qui a trait à la charge de travail personnel.

### **L'évaluation des apprentissages**

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* prévoit deux étapes distinctes dans l'évaluation : l'examen de mi-trimestre et l'examen de fin de trimestre. Ces deux évaluations comprennent les travaux, les tests et les examens faisant l'objet d'une évaluation sommative. Les professeurs doivent remettre à la Direction des études les notes à chacune des étapes. Par ailleurs, les professeurs procèdent à des évaluations formatives pour s'assurer de la progression des apprentissages.

La Direction remet aux enseignants différents documents pour garantir une application correcte de la *PIEA*, par exemple le guide d'autodiagnostic de l'enseignement, les guides programmes ainsi que la Grille d'analyse des plans d'études. Néanmoins, les plans de cours remis à la Commission ne sont pas en tous points conformes à la *PIEA*; surtout, ils ne sont pas d'égale qualité.

Le plan du cours *Conceptions philosophiques de l'être humain* est complet. Outre l'évaluation synthèse qui permet de mesurer l'atteinte de la compétence, l'évaluation prévoit une réflexion philosophique sur une œuvre (peinture, musique, littérature, etc.) qui a particulièrement touché l'élève. La démarche du cours, les travaux demandés, les modalités d'évaluation et les critères de correction sont très bien présentés et expliqués. Le plan de cours est excellent.

Le plan du cours *Anglais* (604-101) présente quelques lacunes. Contrairement à ce qui est indiqué à la *PIEA*, le plan de cours ne prévoit pas d'évaluation formative; le rapport du Collège souligne pourtant que les exercices interactifs en classe et les exposés oraux permettent l'évaluation formative. Le plan de cours annonce que les quatre habiletés font l'objet de l'examen final, mais l'examen fourni ne comporte pas de rédaction de texte. Les critères de correction sont donnés sur une feuille manuscrite; ils ne sont mentionnés ni dans le plan de cours ni dans le modèle d'examen; on ne sait donc pas si les élèves en ont été informés. Les composantes de la note finale ne sont pas fournies.

Le plan du cours *Littérature et imaginaire* ne correspond pas exactement au devis ministériel : l'énoncé de la compétence a été modifié et certains éléments, remaniés. La grille de correction de la dissertation finale ne mesure pas certains aspects importants et accorde une importance trop grande à la dimension

technique; la documentation fournie ne permet pas d'apprécier l'évaluation des éléments de la compétence. Certaines questions de l'examen de fin de trimestre conviennent à l'atteinte de l'objectif, mais sont d'un niveau taxinomique inférieur. La sommation des notes doit être clarifiée. Le plan de cours doit être révisé en profondeur afin d'être conforme au devis ministériel.

Le plan du cours de l'ensemble 3 en *Éducation physique* renferme des éléments de contenu qui se distancent des objectifs visés; les instruments utilisés pour l'évaluation du deuxième objectif sont inappropriés; l'autoévaluation utilisée pour l'évaluation sommative n'est pas pertinente.

Au moment de la visite, certains correctifs avaient été apportés pour remédier aux lacunes décelées dans les plans de cours. Les professeurs ont mentionné l'échange de plans de cours pour vérifier l'équivalence du contenu du cours, la même répartition de la note entre les modes d'évaluation et l'adoption d'une même grille de correction; enfin, l'uniformisation des exigences en ce qui concerne les travaux en formation générale faisait l'objet de discussions.

Le Collège doit exercer une vigilance tant en ce qui concerne la présentation et le contenu des plans de cours pour les rendre conformes aux devis ministériels qu'en ce qui a trait à l'adoption de modes et instruments d'évaluation qui garantissent l'atteinte des objectifs et standards des cours.

*La Commission recommande donc au Collège de se doter des moyens pour vérifier de façon plus rigoureuse l'application de sa Politique d'évaluation des apprentissages, notamment en s'assurant que les plans de cours sont conformes aux devis ministériels et que les modes et instruments d'évaluation garantissent l'atteinte des objectifs des cours.*

### **Les épreuves synthèses de programmes**

Pour l'année de référence, les intentions éducatives poursuivies en formation générale ont été prises en compte dans l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme des quatre programmes d'études.

Dans le programme de *Sciences humaines*, les élèves devaient appliquer un processus de résolution de problèmes en faisant référence à trois disciplines à partir de l'étude d'un dossier documentaire. L'épreuve faisait appel aux habiletés reliées à l'argumentation, à la structure du texte et à la qualité de la langue; un des cinq cas à l'étude était rédigé en anglais.

En *Techniques d'administration et coopération*, l'épreuve synthèse comportait un volet écrit dont le contenu était identique pour tous les élèves et un volet oral où l'élève était évalué au cours d'une simulation d'entrevue pendant laquelle il devait intervenir à titre de conseiller auprès d'un membre d'une caisse populaire. L'épreuve permettait d'intégrer des capacités reliées à la compréhension, à la critique et à la rédaction de textes ainsi qu'à l'application du code de déontologie des caisses populaires qui est étudié dans le cours de *Philosophie* propre.

Dans le programme de *Sciences de la nature*, l'épreuve a pour objectif de vérifier les macro-compétences suivantes : la résolution de problème, la culture scientifique et la communication; deux des trois volets de cette dernière compétence sont liés aux objectifs des cours de français et de philosophie de la formation générale commune : dégager une idée à partir d'un texte et écrire une lettre d'opinion au gouvernement.

La visite a permis de constater que des efforts avaient été faits dans les programmes – moins dans le programme d'*Arts* – pour intégrer les éléments de la formation générale à l'épreuve synthèse de programme et que la discussion était en cours concernant la possibilité de prendre en compte des habiletés transversales, par exemple l'analyse de situation ou le processus de prise de décision qui sont des objectifs visés en *Éducation physique*.

Quant aux professeurs de formation générale, ils ont été consultés dans le processus d'élaboration de l'épreuve synthèse de programme, par exemple sur la détermination des grilles de correction, mais ils n'ont pas participé à l'élaboration proprement dite. Selon le rapport, la préoccupation de l'intégration des habiletés développées en formation générale revient aux professeurs de la formation spécifique, ce que la rencontre des responsables de programmes a permis de confirmer. De l'avis de la Commission, la participation des professeurs de formation générale au processus d'élaboration de l'épreuve synthèse devrait être accrue. Elle **suggère** donc au Collège de faire participer les professeurs de formation générale à l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme.

\* \* \*

La mise en œuvre de la formation générale s'est faite dans un contexte de renouvellement du personnel enseignant. L'implantation des devis a connu quelques difficultés de démarrage, mais a généralement été bien acceptée. Les professeurs adhèrent aux valeurs inscrites dans le projet éducatif et veulent les transmettre dans leur enseignement sous une forme accessible aux élèves. L'effectif réduit présente certes des contraintes, mais favorise la qualité des

relations humaines et la continuité dans le processus éducatif. Les professeurs partagent des convictions communes quant à l'adéquation des méthodes pédagogiques à l'atteinte des compétences.

Par ailleurs, la rédaction de certains plans de cours doit être améliorée. Des mesures doivent aussi être prises pour assurer une application rigoureuse de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* par tous les professeurs et mieux garantir l'atteinte des objectifs et standards des cours. Enfin, les professeurs de la formation générale devraient participer davantage à l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme.

## **Les ressources et la gestion**

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

### **Les ressources**

Au moment de l'implantation de la formation générale, les professeurs ont participé aux réunions des coordinations provinciales portant sur l'approche programme, l'évaluation des compétences et l'appropriation des devis ministériels; plusieurs ont aussi participé aux ateliers pédagogiques de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et la majorité ont assisté aux ateliers de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ). Le Collège a eu le souci de proposer le perfectionnement requis et d'y consacrer les ressources nécessaires pour assurer une implantation correcte de la formation générale; les professeurs plus «anciens» ont confirmé qu'ils avaient reçu une excellente formation et qu'ils en étaient satisfaits. Les nouveaux professeurs sont parrainés par leurs collègues. Les ressources pour le perfectionnement sont prévues dans la convention collective; en ce qui a trait à l'intégration de l'informatique dans l'enseignement, le perfectionnement sur les nouveaux logiciels est disponible pour tous dès l'installation des logiciels. Le Collège se propose de poursuivre ses efforts en ce qui concerne le perfectionnement collectif et individuel.

Le Collège s'inscrit dans un processus graduel d'intégration des nouvelles technologies de l'information et dispose d'une excellente bibliothèque, d'un laboratoire d'informatique comprenant trente postes de travail, de quelques postes reliés au réseau Internet à la bibliothèque, d'un service audiovisuel comprenant une médiathèque et un service de prêt de matériel ainsi que de nombreux équipements sportifs (gymnases, salle de conditionnement physique, salle de

danse, piscine, terrains de soccer et de football, courts de tennis, squash, racquetball, etc.). Au moment de la visite, le Collège avait installé, pour la session d'automne 1999, un laboratoire multimédia de vingt appareils; le branchement au réseau Internet est prévu pour la rentrée de janvier 2000. Tous les ordinateurs sont installés en réseau. Le laboratoire d'informatique sert surtout à la production des travaux longs. La bibliothèque est en voie d'être informatisée et a fait l'objet de rénovations récentes, ce qui a permis l'aménagement de salles pour le travail d'équipe.

Les ressources sont suffisantes et de qualité, sauf pour ce qui concerne l'*Anglais*. Le Collège envisage d'utiliser le laboratoire multimédia pour intégrer les logiciels appropriés tant dans son enseignement que dans le soutien individuel aux élèves. À ce propos, la Commission invite le Collège à donner suite à l'action envisagée concernant une utilisation plus pertinente du laboratoire d'informatique dans les cours de formation générale.

### **La gestion**

Le Collège de Lévis possède une structure particulière qui tient au fait qu'il donne l'enseignement secondaire et collégial. Pour ce qui est de l'enseignement collégial, les structures, qui ont été révisées en 1996-1997, prévoient un regroupement des anciens départements porteurs de la formation générale pour former le comité des matières de la formation générale dont un membre siège à la Commission des études et fait le lien entre les membres du comité et la Direction des études. La convention collective définit le rôle des différentes instances, y compris celui du comité de programme où siègent des enseignants de la formation spécifique, et de son pendant, le comité des matières de la formation générale, qui est le lieu de débats pédagogiques. Ce comité travaille en concomitance avec la Commission des études. La représentation à la Commission des études se fait par la rotation des disciplines.

Au cours du processus d'autoévaluation, certains ont proposé la création d'une table de concertation réunissant des représentants de la formation générale et de la formation spécifique. D'autres estiment que cette instance serait inutile, que les liens interpersonnels sont harmonieux, que le climat au Collège est convivial et qu'il est du mandat de la Commission des études de jouer le rôle de lieu de concertation entre les deux composantes de programme.

Le Collège est donc à la recherche d'une formule pour faciliter les rapports entre les professeurs de la formation générale et de la formation spécifique. Il a d'ailleurs déjà facilité la communication entre les professeurs par le regroupement

de tous les professeurs de la formation générale à l'occasion d'un réaménagement de locaux. Quelle que soit la formule que le Collège retiendra, la Commission considère qu'il est important qu'existe un lieu de concertation entre les professeurs de la formation générale et de la formation spécifique, où puissent se discuter les questions touchant ces deux composantes des programmes comme l'épreuve synthèse et la formation propre.

## **Les résultats**

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

### **La réussite des cours et la diplomation**

Les taux de réussite des cours sont supérieurs à ceux du réseau, sauf pour l'ensemble 1 de *Français* et de *Philosophie* à l'hiver 1996 et l'ensemble transitoire d'*Anglais* aux deux trimestres de 1996. Le Collège n'offre pas le cours de mise à niveau à ses élèves, mais fait commencer les élèves ayant une moyenne en 5<sup>e</sup> secondaire inférieure à 70 sur 100 par un cours de français propre dont la composante langagière est prépondérante. Le Collège considère que son choix est pertinent, car le professeur peut accorder plus d'attention et de soutien à chacun des élèves qui composent un groupe très restreint, soit une dizaine d'élèves.

En ce qui a trait à l'*épreuve uniforme de français*, les élèves ayant suivi la séquence normalement prévue au Collège, soit la majorité des élèves, se présentent à l'épreuve de décembre. Après avoir obtenu un taux de réussite plus élevé en 1996 (89 c. 83,6 % pour le réseau), ils ont accusé un écart significatif de plusieurs points en 1997 (76,2 c. 87,1 % pour le réseau); aux épreuves de décembre 1998 et mai 1999, le Collège a obtenu un taux de réussite supérieur de six points de pourcentage à la moyenne du réseau (soit respectivement 98 % et 96,5 %) qu'il attribue au fait que les professeurs ont retenu la grille de correction ministérielle pour les dissertations, aux mesures de soutien apporté aux élèves et au système de tutorat par les pairs. Les responsables de programmes ont aussi fait valoir à la Commission les efforts qu'ils font, sous forme de rappels, pour convaincre les élèves de l'importance de la littérature ou, à tout le moins, de la qualité de la langue dans la formation.

Les taux de diplomation dans la durée prévue sont très supérieurs à ceux du réseau : pour le programme de *Sciences de la nature*, les taux sont respectivement de 61 %, 56 % et 73 % pour les cohortes de 1994, 1995, 1996; pour le programme

de *Sciences humaines*, ils sont respectivement de 50 %, 52 % et 57 % pour les mêmes cohortes; pour le programme d'*Arts*, les taux de diplomation varient de 40 % à 50 %; en *Administration et coopération*, les taux se situent entre 50 % et 68 %. La proportion des élèves auxquels il ne manque que des cours de la formation générale pour avoir droit au diplôme dans la durée prévue est globalement faible; il en est de même pour ce qui concerne la seule formation spécifique. Les sortants qui ne diplôment pas dans la durée prévue accusent donc un retard dans les deux composantes de la formation.

### **L'encadrement des élèves**

Le Collège propose plusieurs mesures pour aider les élèves à persévérer et à réussir dans leur programme d'études, dont la remise du bulletin de mi-trimestre, le service d'orientation, le centre d'aide en français, la disponibilité des professeurs et le soutien individualisé des élèves. Les élèves sont informés de ces mesures d'aide par les moyens habituels (agenda scolaire, feuillet d'information, interventions, écrites ou verbales, des enseignants).

Le Collège a inscrit la qualité de la langue comme une priorité dans sa politique d'évaluation des apprentissages et le souci de la réussite est partagé par tous les enseignants. Les professeurs ont souligné que des progrès sensibles en orthographe, grammaire et ponctuation ont été accomplis par bon nombre d'élèves auxquels ils enseignent dans plus d'un cours. Un professeur consacre une journée de disponibilité par semaine au CAF au trimestre d'automne et encadre les élèves-tuteurs qui sont inscrits au cours *Relation d'aide* et qui seront jumelés à des élèves en difficulté au trimestre d'hiver pendant lequel les activités du CAF se déroulent tous les jours. Les élèves apprécient la disponibilité de leurs professeurs qu'ils peuvent consulter de façon ponctuelle et l'entraide entre les élèves d'un même programme. Les professeurs estiment qu'ils peuvent repérer les élèves qui éprouvent des difficultés, leur apporter l'aide appropriée et assurer ainsi un meilleur taux de réussite.

La Commission souligne, elle aussi, que les services de soutien aux élèves et la disponibilité des professeurs ainsi que l'entraide constituent le point fort de la mise en œuvre de la composante de formation générale et contribuent de façon significative à la réussite scolaire.

## **Conclusion**

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études donnés au Collège de Lévis est de qualité.

La Commission tient à souligner l'approche éducative retenue par tous les acteurs du Collège qui privilégient l'écoute attentive des besoins des élèves, le soutien personnalisé aux apprentissages, l'entraide entre les pairs. La disponibilité des professeurs et les mesures d'encadrement adaptées à la taille de l'effectif scolaire expliquent en bonne partie les bons taux de réussite des cours, de persévérance des élèves et de diplomation.

La Commission constate néanmoins que, sur quelques points, la mise en œuvre de la composante de formation générale pourrait être améliorée. C'est ainsi qu'elle a formulé une recommandation portant sur l'application plus rigoureuse de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, notamment en ce qui concerne la conformité des plans de cours aux devis ministériels et l'adéquation des modes et instruments d'évaluation aux objectifs des cours.

Outre cette recommandation, la Commission a énoncé des suggestions concernant le processus d'évaluation, le respect des objectifs et standards du cours propre en français et la participation des professeurs de la formation générale à l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme.

Par ailleurs, en l'absence d'analyse des plans de cours de la formation générale complémentaire par le Collège, la Commission ne peut se prononcer sur cet aspect de la mise en œuvre de la formation générale.

La prise en compte de cette recommandation et des suggestions et remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en œuvre de la composante de formation générale.



## **Les suites de l'évaluation**

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège de Lévis a fait des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances au rapport. Le Collège a également fait état d'actions réalisées, entreprises ou prévues en vue d'améliorer la mise en œuvre de la composante de formation générale de ses programmes d'études.

### **Actions réalisées ou entreprises**

Le Collège :

- a corrigé les lacunes présentes dans les plans de cours de l'année 1995-1996 (ces anciens plans de cours ne sont plus utilisés);
- a remis à la Commission des plans de cours de l'année 1999-2000;
- a fait parvenir à la Commission le texte de sa mission adopté par le Conseil d'administration de février 2000;
- a lancé une discussion dans chaque comité de programme et à la Commission des études sur la vérification de l'application de la PIEA.

### **Actions prévues**

Le Collège :

- compte apporter des correctifs aux priorités d'action retenues dans son rapport d'autoévaluation afin qu'elles soient en lien de cohérence avec les points à améliorer;
- apportera des ajustements à sa procédure de vérification des plans de cours.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité déjà reconnue de la mise en œuvre de la formation générale au Collège de Lévis. Elle souhaite être informée, au moment opportun, du résultat des travaux réalisés au regard de la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président